

Communication de la Commission de la concurrence relative au projet de concentration Swisscom Fixnet SA – Cybernet (Suisse) SA

(art. 32 et 33 de la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur les cartels et autres restrictions à la concurrence, LCart; RS 251)

Le 17 novembre 2005, la Commission de la concurrence a reçu une notification relative à un projet de concentration selon lequel Swisscom Fixnet SA envisage de racheter Cybernet (Suisse) SA.

- Swisscom Fixnet SA est la société spécialisée dans la communication fixe à l'intérieur du groupe Swisscom. Le groupe Swisscom détient des réseaux de communication fixe et mobile et offre par ses sociétés de groupe des services de transmission de la voix et des données.
- Cybernet (Suisse) SA offre comme fournisseur de services Internet en particulier des services Internet à large bande, des Services Internet Data Center et des Solutions E-business.

Les tiers intéressés peuvent prendre position sur cette opération auprès du secrétariat de la Commission de la concurrence.

Les prises de position doivent parvenir au secrétariat de la Commission de la concurrence sous forme écrite au plus tard 30 jours après la date de la présente publication. Vous pouvez joindre le secrétariat par fax (031 322 20 53) ou par poste, avec la mention de l'opération de concentration concernée, à l'adresse suivante: Secrétariat de la Commission de la concurrence, Monbijoustrasse 43, 3003 Berne.

Selon l'art. 43, al. 4, de la loi sur les cartels (LCart), seules les entreprises participantes ont qualité de parties.

10 janvier 2006

Secrétariat de la Commission de la concurrence